Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260707-B_DEL_2026_072-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 juin 2026

Date de convocation : **Date d'affichage :**	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 17 10 12

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin, à 08 Heures 30, à Montreuil-le-Gast – 1 La Métairie, le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DUBOIS, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
DUBOIS Jean-Luc, SENTUC Véronique, GORIAUX Pascal, DUVAL Anne-Laure, GELY-PERNOT Aurore, BOUGEOT Frédéric, LE MARCHAND Isabelle, BOURNONVILLE Noël, HONORE Jean-Yves, LAHAYE Denis

Absents :
DELABARRE Sylviane, DEWASMES Pascal, DUGUEPEROUX David

Absents ayant donné pouvoir :
HENRY Lionel donne procuration à DUBOIS Jean-Luc
HOUITTE Daniel donne procuration à GELY-PERNOT Aurore

Secrétaire de séance : Madame SENTUC Véronique

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260707-B_DEL_2026_072-DE

N° B_DEL_2026_072

Objet **Technique**

ZA des Olivettes 2 - Eclairage public - Avenant à la convention

Dans le cadre des travaux de création de la zone d'activités des Olivettes 2 sur la commune de Melesse, des travaux d'éclairage public sont prévus.

L'exercice de la compétence « éclairage public » a été transféré au SDE35 par la délibération n°198_2018 du Conseil communautaire. À ce titre, le SDE35 a réalisé une étude sommaire estimant le coût total des travaux à 146 027,06 € net.

Par délibération du Bureau communautaire en date du 25 juin 2025, une convention a été approuvée avec le SDE35 pour la réalisation de cette opération d'éclairage public. Par courrier en date du 12 mai 2026, le SDE35 a transmis un avenant à cette convention en raison des évolutions suivantes :

1. Modification du projet d'éclairage public
Lors du comité technique (COTECH) du 19 février 2026, il a été validé la mise en place d'un éclairage sur la zone de circulation des véhicules et des piétons, alors que cet aménagement n'était pas prévu dans le projet initial.
En contrepartie, l'éclairage de l'allée piétonne centrale ainsi que les raccordements à la future piste cyclable ont été supprimés du programme.

2. Réalisation du projet en deux phases
Le SDE35 informe également que l'opération sera réalisée en deux phases, entraînant une modification du chiffrage :

- Phase 1 (juin-juillet 2026) : pose des fourreaux d'éclairage public et réalisation des massifs ;
- Phase 2 (prévue en 2028) : pose des candélabres lors de la réalisation des revêtements définitifs des chaussées. Cette phase fera l'objet d'une nouvelle convention.

Le SDE35 ne participe pas financièrement à ce type d'opération.

Sur la base de l'étude sommaire actualisée, le montant prévisionnel restant à la charge de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné est estimé à 44 657,11 €.

Il vous est proposé :

- d'approuver l'avenant à la convention avec le SDE35 portant sur la réalisation de l'opération d'éclairage public de la ZA des Olivettes 2 ;
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents afférents ;
- de permettre ainsi le lancement de l'étude détaillée par le SDE35.

Vu l'adhésion de la Communauté de Communes au SDE35 au titre de la compétence « Éclairage public »,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité :**

APPROUVE l'avenant à la convention avec le SDE35 portant sur la réalisation de l'opération d'éclairage public de la ZA des Olivettes 2 ;

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents afférents ;

VALIDE le lancement de l'étude détaillée par le SDE35.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260707-B_DEL_2026_072-DE

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique le 06/07/2026,

Le/la secrétaire de séance,
Madame SENTUC Véronique

Le Président,